Fondation Venuste Niyongabo

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

Par:

Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant

Web: *www.fondationvenusteniyongabo.org*

E-mail: *info@fondationvenusteniyongabo.org*

Février 2024

Davy-Lionel NTWARI **Bujumbura le 28/02/2024**

Auditeur Agréé par l'Ordre des Professionnels Comptables du Burundi

Bujumbura-Burundi

Tél: 79 267 837

E-mail: ntwaridavy@gmail.com

A l'attention de Monsieur le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle)

Quartier Industriel,

Avenue Maragarazi No5,

Bujumbura, Burundi

Objet: Rapport définitive de l'audit financier de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN en sigle) pour la période du I er janvier 2023 au 31 décembre 2023

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente, notre rapport définitif de la mission en marge pour la période du I er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes d'audit internationales promulguées par la Fédération Internationale des Comptables (IFAC) et ont comporté tous les analyses et contrôles qui nous sont apparus nécessaires. Nos travaux ont porté principalement sur :

- ✓ la vérification du respect des conventions de financement signées avec les différents bailleurs de fonds ;

- ✓ la vérification des rapports financiers des projets arrêtés par la Fondation Venuste NIYONGABO afin de s'assurer que les dépenses étaient éligibles et prévues dans les rubriques du budget approuvés par les bailleurs ;
- ✓ la conformité des règles comptables appliquées avec les dispositions prévues par le système comptable national l'évaluation du système de contrôle interne ;
- ✓ la vérification du respect des obligations fiscales et sociales prévues par la loi ;
- ✓ la vérification de l'exactitude de toutes les dépenses déclarées ;
- ✓ la vérification de la relation des dépenses déclarées avec les projets concernés;
- ✓ la vérification visant à s'assurer que les dépenses ont été effectuées conformément aux termes du contrat de subvention et les règles nationales ;
- ✓ la vérification pour s'assurer que les marchés ont été attribués conformément à la réglementation de passation des marchés en vigueur au Burundi et aux procédures de passation des marchés de la Fondation Venuste NIYONGABO. Notre rapport, dont l'objet est de porter à votre connaissance nos principales conclusions, comprend six parties distinctes à savoir:

- Présentation de la Fondation Venuste NIYONGABO
- Une note d'information sur la confidentialité de ce document ;
- Notre opinion sur les états financiers ;
- Les états financiers ;
- Les notes explicatives ;
- Appréciation des procédures et du système de contrôle interne.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier de l'accueil et de la franche collaboration qui nous ont été réservés au cours de cette mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président du Conseil de la Fondation, l'assurance de notre considération distinguée.

CPA Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant



TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 1
SIGLES ET ABRÉVIATIONS 2
1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN 1
1.1. Présentation de la FVN 1
1.2. Cadre structurel et organisationnel 1
1.2.1. Organes constituantes 1
b) Comité de gestion 1
c) La Cellule de Contrôle Interne 2
d) Commissariat Aux Comptes 2
1.2.2. Structure Opérationnelle 2
2. CONFIDENTIALITE 3
3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023 4
Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels 4
Responsabilité de l'auditeur relative à l'établissement des comptes annuels 4
4. COMPTES ANNUELS EN BIF 7
4.1. Bilan au 31 décembre 2023 8
4.2. Compte de résultat 13
4.3. Tableau de flux de trésorerie 15
4.4. Tableau d'amortissement 17
4.5. Notes explicatives du bilan et du compte de résultat 19
5. PRINCIPES COMPTABLES 26
5.1. Principes comptables principaux appliqués 26
5.2. Règles d'évaluation 26
5.3. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance 26
5.4. Créances 27
6. Suivi des recommandations antérieures (2022) et point de contrôle interne relevé au cours de l'exercice 2023 28

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

FVN : Fondation Venuste NIYONGABO

IAS : International Accountants Standards

IFAC : International Federation of Accountants

INSS : Institut Nationale de Sécurité Sociale

IRE : Impôt sur les Revenus d'Emplois

ISA : International Standards on Auditing

1. PRESENTATION GENERALE DE LA FVN

1.1. Présentation de la FVN

La fondation Venuste NIYONGABO est une organisation non gouvernementale de droit burundaise créé il y a trois ans. C'est une œuvre de quatre personnes dont les noms suivent :

1. Venuste NIYONGABO
2. Juvénal SAKUBU
3. Germain BASHIRAHISHIZE
4. Alexis KUBWIMANA

La fondation a pour souci de contribuer aux efforts consentis par les pouvoirs publics en vue d'assurer et de promouvoir l'éducation de qualité et la bonne santé dans les établissements publics à caractère éducatif par la création d'école et/ou institut d'excellence dans certains domaines prioritaires comme l'éducation, la santé, l'environnement, agriculture et autres domaines inscrits dans le plan national de développement mise en place pour le développement intégral et durable de notre pays.

1.2. Cadre structurel et organisationnel

1.2.1. Organes constituantes

a) Le Conseil de Fondation

Le Conseil de Fondation est un organe suprême de la Fondation. Il dispose des pouvoirs les plus étendus de décision. C'est lui qui définit la politique et la mission générale de la Fondation. Les membres d'honneur peuvent y participer à titre d'observation.

b) Comité de gestion

Le Comité de Gestion a les pouvoirs de gestion régulière de la Fondation. Il est à l'origine d'exécution des décisions du Conseil de Fondation.

c) La Cellule de Contrôle Interne

La cellule de Contrôle Interne à la mission de contrôler la gestion matérielle et financière des avoirs de la Fondation et rend compte de sa mission au Conseil de Fondation à chacune de ses sessions. Elle contrôle également la régularité de l'exécution des décisions du Conseil de Fondation et le respect des normes de la Fondation.

Elle a un mandat de trois ans renouvelable et se réunit une fois le trimestre en séance ordinaire et chaque fois que de besoin en session extraordinaire.

d) Commissariat Aux Comptes

Le Commissariat Aux Comptes est chargé de :

- Vérifier la régularité et la sincérité des comptes de la Fondation ;
- S'assurer de la fiabilité des comptes annuels, du contrôle de gestion financière de la Fondation, de la tenue des comptes conforment aux normes comptables internationales et aux usages et procédures uniformément appliquées.

1.2.2. Structure Opérationnelle

Afin de bien gérer et coordonner les activités de l'organisation, la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) doit se doter d'une structure opérationnelle simple et hiérarchisée comme suit :

- Directeur General
- Le Responsable Financier
- Le Responsable des Ressources Humaines
- Les assistants comptables
- Les Gestionnaires des projets
- Chauffeurs
- Plantons et Veilleurs

N.B : cette structure opérationnelle pourra changer au besoin suite à l'évolution de la situation.

2. CONFIDENTIALITE

Ce rapport est strictement confidentiel et s'adresse exclusivement à Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) et aux bailleurs de fonds. **L'Auditeur** ne sera pas responsable de sa multiplication et de sa distribution non autorisées.

Nous avons produit ce rapport pour les objectifs stipulés. Nous déclinons la responsabilité pour son interprétation, utilisation ou exploitation à toutes autres fins.

3. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'ENSEMBLE DES ETATS FINANCIERS POUR LA PERIODE DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DECEMBRE 2023

Responsabilité de l'organe de gestion relative à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN) est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable au Burundi, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Fondation en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur relative à l'établissement des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permette de toujours détecter une anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des évènements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Notre conclusion s'appuie sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des situations ou évènements futurs pourraient conduire la Fondation à poursuivre son exploitation ;

- nous apprécions la présentation de l'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et évènements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **95,004,942 BIF** et dont le compte de résultat se solde par un résultat déficitaire de l'exercice **de 71,853,705 BIF**

A notre avis ces comptes annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO (FVN), donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable au Burundi.

Fondement de l'opinion sans réserves

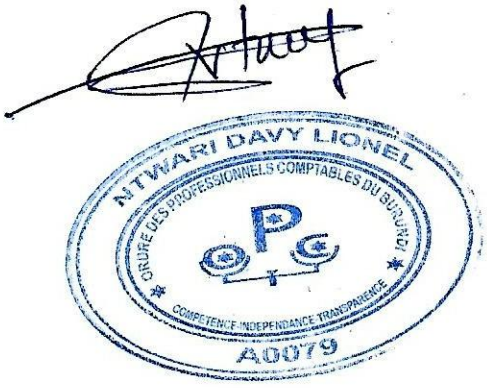
Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels au Burundi, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons reçu toutes les informations et explications que nous avons considérées comme nécessaires pour l'audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

CPA Davy-Lionel NTWARI

Auditeur Indépendant



4. COMPTES ANNUELS EN BIF

Dénomination : Fondation Venuste NIYONGABO (FVN),

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Adresse : Quartier Industriel, Avenue Maragarazi No5, Bujumbura, Burundi

Pays : Burundi

Web: *www.fondationvenusteniyongabo.org*

E-mail: *info@fondationvenusteniyongabo.org*

L'exercice couvre la période du 01-01-2023 au 31-12-2023

Les montants relatifs à l'exercice précèdent allant du 01-01-2022 au 31-12-2022

sont mentionnés en annexe au présent rapport.

4.1. Bilan au 31 décembre 2023

4.1.1. Actif

ACTIFS	N° de compte	N° de compte	Notes	Montant brut	Amort .& Dépréc.	Montant net 2023	Montant net 2022
ACTIFS NON-COURANTS							
Immobilisations incorporelles et assimilés Ecarts d'acquisition (goodwill)	201	(1)					
Dépenses de développement	203	280, 290					
Autres immobilisations incorporelles	204, 205, 206, 208	280, 290					
Immobilisations corporelles Terrains	21	281, 291					
Autres immobilisations corporelles	22	282 & 292	1	10,531,800	3,160,474	7,371,326	8,995,372
Immobilisations corporelles en cours	23 (sauf 238)	293					
Avances-acomptes sur immobilisations en cours	238	294					
Immobilisations financières	25	295					

Prêts et autres créances long terme							
Titres mis en équivalence	263						
Autres actifs financiers non courants	261, 265, 268, 269	296 & 297					
Impôts différés actifs	143						
TOTAL ACTIFS NON-COURANTS				10,531,800	3,160,474	7,371,326	8,995,372
ACTIFS COURANTS							
Stocks et en cours	30, 31, 33, 34, 35	39					
Créances et emplois assimilés Fournisseurs – avances et acomptes versés	40	49					
Clients	41	49					
Associés et sociétés apparentés	44	49					
Impôts & taxes	431, 432, 433 débit	49					
Prêts à long et moyen terme – part à moins d'un an	465	49					

Autres débiteurs à moins d'un an	42, 45, 435, débit 46&437	49					
Comptes de régularisation actif	471						
Disponibilités et assimilés Placements et autres actifs financiers courant	52 & 54	59					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55, 56 & 57	59	2	87,633,616	0	87,633,616	160,357,075
BRB				2,089,879.	0	2,089,879.	2,094,879.
KCB				78,176,000.	0	78,166,000.	138,224,500.
IBB				4,491,555.	0	4,491,555.	19,950,696.
CAISSE				2,886,182.	0	2,886,182.	87,000.
TOTAL ACTIFS COURANTS				**87,633,616**	**0**	**87,633,616**	**160,357,075**
TOTAL GENERAL ACTIF				**98,175,416**	3,160,474	**95,004,942**	**169,362,036**

4.1.2. Passif

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	N° de compte	Notes	Montant net 2023	Montant net 2022
CAPITAUX PROPRES				
Capital social (ou personnel)	101, 103	3	200,000,000	200,000,000

Primes liées au capital social	102			
Réserves réglementaires ou statutaires	111			
Réserves libres	112, 116, 117			
Ecarts de réévaluation	132			
Report à nouveau et autres ajustements ou éléments sur capitaux propres	104 à 109,120, 13 (-132)			
Résultat déficitaire	125		- 71,853,705	
Report à nouveau			- 33,141,353	- 30,637,964
TOTAL CAPITAUX PROPRES I			**95,004,942**	**169,362,036**
PASSIFS NON-COURANTS				
Provisions	19			
Subventions d'équipement (part non amortie)	141,142			
Emprunts obligataires	16			
Dettes sur contrats de location financement	178			
Autres emprunts et dettes assimilés	171 à 176			
Impôts différés passifs	144			
Autres passifs non courants	148			
TOTAL PASSIFS NON-COURANTS II			**0**	**0**
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	40			

Clients – avances et acomptes reçus	41 créditeurs			
Etats et organismes africains ou internationaux	434, 437			
Associés et sociétés apparentées	44 créditeur			
Impôts et taxes	431, 432, 433 créditeur			
Passifs non courants : part à court terme	464			
Autres dettes et créances court terme	462, 467 créditeur, 468			
Comptes de régularisation passif	471			
Concours bancaires et autres comptes financiers court terme	53, 554, 56 créditeur			
TOTAL PASSIFS COURANTS III			**0**	**0**
TOTAL GENERAL PASSIF			**95,004,942**	**169,362,036**

4.2. Compte de résultat

Libellés	N° de compte	Notes	MONTANT 2022	Montant 2021
Chiffre d'affaires	70, 71			
Variation stocks produits finis et en cours	72			
Production immobilisée	73			
Subventions d'exploitation	76		10,000,000	
I Production de l'exercice			10,000,000	0
Achats consommés	60			
Services extérieurs et autres consommations	61, 62, 63	4	70,131,557	26,777,900
II Consommation de l'exercice			70,131,557	26,777,900
III VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION (I – II)			-60,131,557	- 26,777,900
Charges de personnel	65	5	8,659,050	4,750,000
Impôts, taxes et versements assimilés	66	6	439,052	678,104
IV EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			- 69,229,659	- 32,206,004
Autres produits opérationnels	74, 77	7	0	2,094,879
Autres charges opérationnelles	64		0	
Dotations aux amortissements et aux provisions	68	8	2,624,046	526,839

Reprise sur pertes de valeur et provisions	78			
V RESULTAT OPERATIONNEL			- 71,853,705	- 30,637,964
Charges financières	67			
VI RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS (V + VI)			- 71,853,705	- 30,637,964
Impôts exigibles sur résultats ordinaires	691			
Impôts différés (Variations) sur résultats ordinaires	697, 699			
VII DEFICIT DE L'EXERCICE		9	- 71,853,705	- 30,637,964

4.3. Tableau de flux de trésorerie

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**NOTES**	**ANNEE 2022**	**ANNEE 2021**
Encaissement reçus		10,000,000	2,094,879
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		81,284,377	31,527,900
Intérêt et autres frais financiers payés			
Impôts sur le revenu d'emploi		439,052	678,104
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A)	**10**	**(71,723,429)**	**(30,111,125)**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,000,000	9,531,800
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières			
Encaissement sur cessions d'immobilisations financières			
Intérêts encaissés sur placements financiers			
Dividendes et quote-part de résultats reçus			
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement(B)	**11**	**(1,000,000)**	**(9,531,800)**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			

Encaissement suite à l'émission d'actions		0	200,000,000
Dividendes et autres distributions effectués			
Encaissements provenant d'emprunts			
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés			
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	**12**	**0**	**200,000,000**
Incidences des variations des taux de change sur liquidités et quasi-liquidités			
Variation de trésorerie de la période (A+B+C)	**13**	**- 72,723,429**	**- 160,357,075**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		160,357,075	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		87,633,616	160,357,075
Variation de trésorerie de la période	**14**	**- 72,723,429**	**- 160,357,075**

4.4. Tableau d'amortissement

				2023			
IMMOBILISATION	**DATE**	**TAUX**	**VO**	**AA**	**A. ANT.**	**AC**	**VNC**
CONSTRUCTIONS 21							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
MACHINES LOURDES, BATEAUX, NAVIRES ET AERONEFS							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
ACTIFS INCORP (Logiciels, Fond de Cce, ...) 20							
TOTAUX			BIF -	BIF -		BIF -	BIF -
MATERIELS INFORMATIQUES ET ACCESSOIRES							
Materiel informatique/GADGET	10/6/2022	25%	BIF 4,484,000	BIF 1,121,000	BIF -	BIF 1,385,126	BIF 3,098,874
Materiel informatique/GADGET/ORDINATEUR DE BUREAU	10/20/2022	25%	BIF 1,000,000	BIF 250,000	BIF -	BIF 308,904	BIF 691,096
TOTAUX			BIF 5,484,000	BIF 1,371,000	BIF -	BIF 1,694,030	BIF 3,789,970
AUTRES ACTIFS (Mobilier, ...) 22							
Mobilier/Palais des meubles	11/18/2022	25%	BIF 850,000	BIF 212,500	BIF -	BIF 237,534	BIF 612,466

Mobilier/GTS	10/6/2022	25%	BIF 2,112,200	BIF 528,050	BIF -	BIF 652,467	BIF 1,459,733
Mobilier/Palais des meubles	10/6/2022	25%	BIF 1,085,600	BIF 271,400	BIF -	BIF 335,346	BIF 750,254
Telephone de bureau	13/01/2023	25%	BIF 1,00,000	BIF 241 096	BIF -	BIF241 096	BIF 758 904
TOTAUX			BIF 5,047,800	BIF 1,011,950	BIF -	BIF 1,225,348	BIF 2,822,452
TOTAL GENERAL			BIF 10,531,800	**BIF 2,382,950**		**BIF 2,919,378**	**BIF 6,612,422**

Le Responsable Administratif et Financier

Laurent MUZANEZA

Le Président du Conseil de la Fondation Venuste NIYONGABO

Venuste NIYONGABO

FONDATION VENUSTE NIYONGABO - FVN
QUARTIER INDUSTRIEL, AVENUE MARAGARAZI, 5
P.O. BOX 6834 BUJUMBURA - BURUNDI
WHATSAPP PHONE +257 65 40 04 00

4.5. Notes explicatives du bilan et du compte de résultat

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
1	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES**	7,371,326	8,995,372

Il s'agit des immobilisations que la Fondation Venuste NIYONGABO possède à la fin de l'exercice 2023. Ce montant est détaillé ainsi :

Immobilisations corporelles	Montant brut	Amortissements	VNC 2023	VNC 2022
Matériel informatique	5,484,000	1,694,030	3,789,970	5,160,970
Autres actifs / Mobilier	5,047,800	1,466,444	3,381,356	3,834,402
TOTAUX	**9,531,800**	**3,160,474**	**7,371,326**	**8,995,372**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
2	**TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**	**87,633,616**	**160,357,075**

Il s'agit des soldes en banque et caisse détenus par la Fondation Venuste NIYONGABO au 31décembre 2023. Ce montant est détaillé ainsi :

LIBELLE	MONTANT 2023
BRB	2,089,879.
KCB	78,166,000.
IBB	4,491,555.
CAISSE	2,886,182.
TOTAUX	**87,633,616.**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
3	**FONDS ASSOCIATIFS ET RESSOURCES**	**95,004,942**	**169,362,036**

Le montant de cette rubrique correspond aux fonds associatifs et ressources assimilées à la fin de l'exercice 2023 et son détail est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
Capital social	200,000,000	200,000,000
Résultat net / Déficitaire	- 71,853,705	30,637,964
	- 33,141,353	
TOTAUX	**95,004,942**	**169,362,036**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
4	**SERVICES EXTERIEURS ET AUTRES CONSOMMATIONS**	**70,131,557**	**26,777,900**

Le montant de cette rubrique correspond au carburant, aux entretiens et réparations des véhicules et motos, aux frais bancaires ainsi qu'aux autres consommations de la Fondation Venuste NIYONGABO au cours de l'exercice 2023. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2023
MATERIEL ET FOURNITURE DE BUREAU	473,000
MATERIEL INFORMATIQUE	350,000
TRANSPORT CONSOMME	4,393,958
CARBURANT	956,000
HONORAIRE	11,599,768
ACH SCES EXT : SCES BCAIRES ET ASS	407,328
FRAIS DE TELECOMMUNICATION ET POSTAUX	40,000

LOCATION MAIN D'OEUVRE	15,625,000
HONORAIRES	5,972,585
FRAIS DE REPRESENTATION	11,875,700
FRAIS DE PUBLICITE	435,000
AUTRES SERVICES CONSOMMES	18,003,218
TOTAL	**70,131,557**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
5	**CHARGES DU PERSONNEL**	**8,659,050**	**4,750,000**

Le montant de cette rubrique correspond aux frais du personnel de l'exercice 2023. Il se détaille de la manière suivante :

LIBELLE	MONTANT 2023
Rémunération du personnel	**8,659,050**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
6	**IMPOT ET TAXES**	**439,052**	**678,400**

Le montant de cette rubrique correspond aux impôts et taxes payés par la Fondation Venuste NIYONGABO. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2023
Les frais d'exonération douanière pour l'importation des T-SHIRT de Peace and Sport Burundi	100,000
Impôt sur les revenus d'emplois	339,052
TOTAL	**439,052**

Le montant de cette rubrique correspond aux recettes d'exploitation de la Fondation Venuste NIYONGABO pour l'exercice 2023. Le détail de ce montant est le suivant :

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
7	**AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS**	**10,000,000**	**2,094,879**

Le montant de cette rubrique correspond aux recettes d'exploitation de la Fondation Venuste NIYONGABO pour l'exercice 2023. Le détail de ce montant est le suivant :

LIBELLE	MONTANT 2023
Dons reçus	2,094,879

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
8	**Dotations aux amortissements et aux provisions**	**2,624,046**	**526,839**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
9	**DEFICIT DE LA PERIODE**	**71,853,705**	**30,637,964**

Le montant de cette rubrique correspond au solde de gestion dégagé par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2023.

Libellé	Montant 2023
Total des produits (1)	10,000,000
Total des charges (2)	81,853,705
Solde (3) = (1)-(2)	**71,853,705**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
10	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES**	**- 71,723,429**	**- 30,637,964**

Le montant de cette rubrique correspond aux activités opérationnelles réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2023.

Libellé	Montant 2023
Encaissement reçus	10,000,000
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 81,284,377
Intérêt et autres frais financiers payés	
Impôts sur le revenu d'emploi	- 439,052
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	**- 71,723,429**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
11	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT**	**- 1,000,000**	**- 9,531,800**

Le montant de cette rubrique correspond aux activités d'investissements réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2023.

Libellé	Montant 202
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 1,000,000
Encaissement sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations financières	

Encaissement sur cessions d'immobilisations financières	
Intérêts encaissés sur placements financiers	
Dividendes et quote-part de résultats reçus	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	**- 1,000,000**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
12	**FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT**	**0**	**200,000,000**

Le montant de cette rubrique correspond au**x** activités de financement réalisées par la Fondation Venuste NIYONGABO à la clôture de l'exercice 2023.

Libellé	**Montant 2023**
Encaissement suite à l'émission d'actions	0
Dividendes et autres distributions effectués	
Encaissements provenant d'emprunts	
Remboursement d'emprunts ou d'autres dettes assimilés	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	**0**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
13	**VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE**	**- 72,723,429**	**- 160,357,075**

Le montant de cette rubrique est obtenu de la manière suivante :

Libellé	Montant 2023
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES *(A)*	- **71,723,429**
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT *(B)*	- 1,000,000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT *(C)*	0
VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE (A+B+C)	- **72,723,429**

NOTE	LIBELLE	MONTANT 2023	MONTANT 2022
14	**VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE**	- **72,723,429**	- **160,357,075**

Le montant de cette rubrique est obtenu de la manière suivante :

Libellé	Montant 2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice **(A)**	160,357,075
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice **(B)**	87,633,616
VARIATION DE LA TRESORERIE DE LA PERIODE (B)-(A)	- **72,723,429**

5. PRINCIPES COMPTABLES

5.1. Principes comptables principaux appliqués

Les états financiers annuels de la Fondation Venuste NIYONGABO présentent un compte de résultat global et un bilan reflétant les activités et le patrimoine de la Fondation Venuste NIYONGABO selon les normes comptables en application.

Les conventions générales comptables ont été globalement appliquées, dans le respect des principes de prudence et de continuité de l'exploitation. II convient de préciser qu'il n'existe pas de plan comptable associatif au Burundi. Aussi, le traitement des opérations est conforme aux prescriptions du Plan Comptable National Burundais (PCNB).

5.2. Règles d'évaluation

La Fondation Venuste NIYONGABO a acquis des immobilisations au courant de cet exercice notamment les mobiliers ainsi que du matériel informatique. Les règles d'évaluations de la Fondation Venuste NIYONGABO ont été respectées :

- **Acquisition** : Le principe général d'évaluation à la valeur d'acquisition
- **Amortissement** : Les taux annuels d'amortissements appliqués sont les suivantes :

- Les constructions, un taux d'amortissement linéaire de cinq pour cent (5%) du prix de revient, le terrain n'est pas amorti ;
- les systèmes d'information et de communication qui ne peuvent pas être dissociés de l'ordinateur : cinquante pour cent (50%) linéaire ;
- le mobilier, le matériel roulant et autres matériels : vingt-cinq pour cent (25%) dégressif.

- **Créances et dettes :** Chaque créance/dette est valorisée au 31 décembre de chaque année. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

5.3. Subventions d'exploitation et produits constatés d'avance

Le traitement comptable des conventions pluriannuelles doit être ainsi fait pour se conformer au principe d'indépendance des exercices. Dans un premier temps la subvention est comptabilisée dans sa globalité sur l'exercice de notification. Dans un second temps, à la clôture de l'exercice, la partie rattachée aux exercices futures est comptabilisée en diminution du

produit global initial (débit du compte 76) dont la contrepartie créditrice est inscrite au bilan en produit constate d'avance (compte 47105), dans un journal OD. Au début de l'exercice suivant, la partie du produit constaté d'avance fait l'objet de la reprise, en soldant le compte 47105 par le crédit du compte 76, dans un journal OD, au 1er janvier N+1.

5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation peut être pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

6. Suivi des recommandations antérieures (2022) et point de contrôle interne relevé au cours de l'exercice 2023

Tableau 1 : Suivi des recommandations antérieures (2022)

N°	Point de contrôle interne (2022)	Recommandation	Statut 2023	Observations / Justifications
1	Mise en place d'une fiche de présence	Mettre en place une fiche de présence (preuve juridique + conformité au code du travail)	**Mise en œuvre**	Une fiche de présence a été instaurée et est complétée quotidiennement par le personnel. La Direction veille à son archivage mensuel.
2	Exploitation du logiciel Sage par l'intégration des modules suivi budgétaire et gestion de paie	Intégrer les modules suivi budgétaire et gestion de paie dans Sage pour automatiser et fiabiliser les données	**Partiellement mise en œuvre**	Le module de gestion de paie est intégré et opérationnel depuis le 2e trimestre 2023. En revanche, le module de suivi budgétaire n'est pas encore déployé : le suivi reste effectué sur Excel. Un plan d'action est en cours pour un déploiement au 1er trimestre 2024.
3	Intégration d'un système de sauvegarde des données dans le site	Mettre en place une sauvegarde des données sur site (intranet/internet) pour réduire la vulnérabilité aux attaques	**Mise en œuvre**	Un système de sauvegarde locale et cloud a été installé. Les sauvegardes sont réalisées quotidiennement et testées mensuellement.
4	Rapprochement	Effectuer un	**Mise en**	Le rapprochement

N°	Point de contrôle interne (2022)	Recommandation	Statut 2023	Observations / Justifications
	bancaire mensuel	rapprochement bancaire au moins une fois par mois pour fiabiliser la comptabilité et détecter les incohérences	**œuvre**	bancaire est désormais réalisé chaque mois et validé par le responsable financier. Les écarts éventuels sont documentés et corrigés.

Synthèse du suivi 2023 :

- Recommandations mises en œuvre : **3 / 4**
- Recommandation partiellement mise en œuvre : **1 / 4** (module suivi budgétaire Sage)
- Recommandations non mises en œuvre : **0 / 4**

Tableau 2 : Points de contrôle interne relevés au cours de l'exercice 2023

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
1	Absence de planification et de suivi des projets/programmes financés par les bailleurs	Mettre en place un outil de planification et de suivi des projets (chronogramme, budget par activité, indicateurs de performance) et produire des rapports d'avancement trimestriels à destination des bailleurs	**À mettre en œuvre**	Nous avons constaté que le suivi des projets financés se fait de manière informelle, sans chronogramme ni indicateurs formalisés. Les rapports aux bailleurs sont produits en retard, ce qui expose la Fondation à des risques de	Nous allons mettre en place un tableau de bord de suivi des projets et désigner un coordonnateur chargé de la production trimestrielle des rapports aux bailleurs.

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
				suspension ou de non-renouvellement des financements.	
2	Absence de rapprochement des comptes de trésorerie (caisse)	Instituer un contrôle mensuel de la caisse (comptage contradictoire, procès-verbal de vérification) et un rapprochement caisse/comptabilité	**À mettre en œuvre**	Nous avons relevé que la caisse n'est pas contrôlée de manière régulière et qu'aucun procès-verbal de vérification n'est établi.	Nous allons mettre en place un contrôle mensuel de la caisse avec établissement d'un PV signé par le caissier et le responsable financier.
3	Gestion des immobilisations non centralisée	Mettre à jour un registre des immobilisations et procéder à un inventaire physique annuel avec codification des biens	**À mettre en œuvre**	Nous avons constaté l'absence d'un registre fiable des immobilisations et l'inexistence d'inventaire physique annuel.	Nous allons reconstituer le registre des immobilisations et programmer un inventaire physique au 4e trimestre 2023.
4	Absence de politique de gestion des archives comptables	Mettre en place une procédure d'archivage (physique et numérique) des pièces justificatives avec un plan de classement et une durée de	**À mettre en œuvre**	Nous avons relevé que les pièces justificatives sont conservées de manière désordonnée, ce qui rend difficile leur	Nous allons définir un plan de classement et désigner un responsable des archives avant la fin de l'exercice 2023.

N°	Point de contrôle interne	Recommandation	Niveau	Observations de l'auditeur	Commentaires de la Direction
		conservation définie		traçabilité et expose à des risques de perte.	
5	Absence de dispositif de protection des données personnelles des bénéficiaires	Mettre en place une politique de protection des données personnelles (registre des traitements, consentement des bénéficiaires, sécurisation des accès, désignation d'un référent) conformément à la réglementation en vigueur	**À mettre en œuvre**	Nous avons constaté que les dossiers des bénéficiaires (identité, situation sociale, données de santé) sont conservés sans mesure de protection particulière et sont accessibles à l'ensemble du personnel. Aucun registre des traitements n'est tenu et le consentement des bénéficiaires n'est pas formalisé.	Nous allons élaborer une politique de protection des données, restreindre les accès aux dossiers bénéficiaires et désigner un référent avant la fin du 1er semestre 2024.